

Nos principales propositions

Pour répondre aux besoins de nos agriculteurs



Faire de l'agriculture une priorité de la nation et de la souveraineté alimentaire une cause nationale !

Depuis plusieurs semaines, les agriculteurs de tous les départements manifestent pour faire part de leur **colère** face au **manque de considération du Gouvernement**.

Les mesures actuelles ne suffisent pas à sauver l'**économie agricole**, en particulier pour les nouvelles générations. **Un changement radical s'impose !** Nos agriculteurs, en tant qu'**entrepreneurs**, méritent d'être traités **avec respect** et **rémunérés équitablement** pour leur travail. Ils doivent avoir **une liberté d'entreprendre**, en s'appuyant sur leur **bon sens paysan !**

Des décisions toujours plus **absurdes** continuent d'affecter les exploitations, déjà **malmenées** par le **changement climatique**. Face à l'**urgence de la situation**, c'est la vision politique sur l'agriculture qui doit être changée.

L'heure n'est plus aux compromis, mais à des actions concrètes :

- **Respecter la loi Egalim 2 pour une juste rémunération,**
- **Réintroduire et pérenniser l'avantage fiscal sur le Gazole Non Routier (GNR),**
- **Abroger les sur-transpositions administratives,**
- **Réduire des charges sociales,**
- **Faciliter l'autorisation et accompagner les investissements pour le stockage de l'eau,**
- **Lutter contre la concurrence déloyale en garantissant un jeu commercial à armes égales avec nos partenaires européens et internationaux.**

L'agriculture doit être **une priorité nationale**, plaçons la souveraineté au cœur de la revitalisation de la production en France ! **Faisons de la France l'un des pays leader face au défi alimentaire mondial** qui est devant nous. Quelle agriculture est plus en situation, par son savoir-faire, son histoire, son expertise, de contribuer à relever ce défi qui s'impose à nous et qui conditionnera largement la transition écologique ? Voilà un beau projet à définir pour le monde agricole ; et voilà le moyen de **rétablir toute la reconnaissance que l'on doit aux agriculteurs !**

Le Groupe LR souhaite agir sans délai
pour assurer un avenir durable à notre agriculture !

Les axes prioritaires

1 - Assurer une juste rémunération à nos agriculteurs

Aujourd'hui, près de **18% des ménages agricoles vivent sous le seuil de pauvreté**.

Abandonnés par des **politiques publiques insuffisantes**, déçus par des **incohérences décisionnelles**, nos agriculteurs subissent **une crise morale** ! Dans l'évolution économique et sociale, rien n'a été fait pour assurer à nos agriculteurs un **revenu décent**. **Les lois Egalim doivent être appliquées**, notamment par la mise en place **d'une construction de prix justes et transparents** qui s'impose à tous. Malgré la promulgation de la première loi il y a plus de cinq ans, le constat actuel est alarmant, particulièrement en cette période d'inflation.

2 - Réduire la lourdeur normative

En dépit des demandes répétées de la profession, **l'agriculture française continue de voir s'accumuler les normes en tout genre**, souvent plus contraignantes que ce qu'impose la réglementation européenne, et dont les coûts mettent certaines exploitations en péril. La multiplication de règles est de plus en plus difficile à supporter, ce qui implique, en partie, une **sortie des incohérences du Green Deal**.

3 - Accompagner les agriculteurs

Pendant plus de deux décennies, les petites exploitations ont disparu, mettant en péril notre **sécurité alimentaire**. Pour les soutenir, **il faut renforcer les liens entre les professionnels agricoles et les jeunes en formation**, facilitant ainsi le renouvellement des générations. Cela nécessite **une transition écologique réussie et une adaptation du modèle économique**.

Nos propositions

1 - Le modèle économique

Moins de charges :

- **Supprimer les conditions prévoyant une taxe sur les intrants chimiques dès 2024** dans la loi Climat-Résilience (art. 268),
- **Réintroduire et pérenniser l'avantage fiscal sur le GNR,**
- **Exempter les entreprises agricoles du bonus-malus** dans les **contrats courts** et **étendre le dispositif TO-DE**, actuellement en vigueur dans les emplois saisonniers, aux **emplois permanents** en agriculture.

Moins de normes :

- **Entreprendre une revue des écarts normatifs entre l'Union européenne et la France en vue de leur suppression,**
- **Instaurer une souplesse**, déclarative auprès des préfetures, **pour le semis et la destruction des couverts végétaux d'hiver,**
- **Supprimer le pourcentage de la ferme en jachère,**
- **Passer d'un mode d'autorisation à un mode de procédure simplifiée de déclaration** pour tous travaux d'entretien avec des délais acceptables,
- **Garantir le droit à l'erreur** lors d'un **contrôle** pour les agriculteurs et **autoriser le versement d'un acompte de la PAC**, afin de ne pas bloquer l'intégralité des fonds.

Economie :

- **Remettre l'agriculture au premier plan** en inscrivant **la souveraineté alimentaire** dans la loi d'Orientation et d'Avenir Agricoles et **assumer une ambition de croissance agricole,**
- **Limiter les délais de recours administratifs** et **réduire les contrôles des administrations françaises et européennes,**
- **Verser les aides existantes directement aux exploitants**, sans passer par l'intermédiaire des propriétaires, afin d'améliorer immédiatement la trésorerie (*ex. exonération taxe foncière sur le non-bâti*).
- **Revenu agricole :**
 - *Revenir sur la séparation du conseil et de la vente, Egalim 1,*
 - *Application rigoureuse de la loi Egalim 2, incluant l'interdiction de fixer tout prix en deçà de la valeur de la matière première agricole (MPA),*
 - *Encadrer les marges et garantir des prix planchers rémunérateurs pour les exploitants.*
- **Protéger l'agriculture française face aux normes de l'UE et aux accords commerciaux :**
 - *Modifier l'article 44 d'Egalim pour lutter contre les distorsions de concurrence,*
 - *Renforcer les contrôles de la qualité des produits importés.*
- **Revaloriser l'Indemnité Compensatoire de Handicaps Naturels (ICHN),**
- **Soutenir l'élevage :**

- *Par un plan national de soutien à l'engraissement des bovins en zone allaitante,*
- *Par la mise en oeuvre d'un plan de modernisation, de développement et de soutien au fonctionnement des abattoirs de proximité.*
- **Redéfinir la politique des Projets Alimentaires Territoriaux (PAT)** pour encourager les productions de proximité : maraîchages, producteurs fermiers... ect.
- **Mobiliser les acteurs de la restauration commerciale** -60% des importations- pour renforcer la transparence sur les approvisionnements par le biais de l'affichage,
- **Transformer le Livret Développement Durable et Solidaire (LDDS) en un livret à taux garanti à vocation Agroécologique et Alimentaire,**
- **Faire des Sociétés Coopératives d'Intérêt Collectif (SCIC) un levier pour lever des fonds et aider à l'installation,**
- **Instaurer un moratoire sur la suppression d'outils phytosanitaires,**
- **Augmenter fortement le plafond de la dotation "Épargne de Précaution",** tout en assurant l'actualisation de cette augmentation tous les ans,
- **Orienter les recettes de la Redevance pour Pollution Diffuse (RPD) vers la recherche et le développement d'alternatives,**
- **Rétablir les prêts à taux bonifiés et instaurer des prêts à taux zéro,** spécifiquement pour les productions déficitaires.

2 - La transition et l'adaptation aux défis climatiques

- Développer une **rémunération des services environnementaux**, notamment par la **certification carbone**,
- Renforcer les **sanctions pénales** pour les **dégradations des réserves de substitutions**,
- Accorder un **bonus fiscal** aux agriculteurs en fonction de **leurs surfaces dont le sol est couvert en permanence** et de **leurs Surfaces d'Intérêt Écologique (SIE)**,
- **Soutenir et redéfinir les nouvelles techniques de sélection animales et végétales**, notamment les "**New Breeding Techniques**" pour les sélections variétales,
- **Inverser la logique de la Zone de Non Traitement (ZNT)** en faisant supporter **la contrainte à la charge des aménageurs**,
- **Reconsidérer les contrôles quotidiens des parcelles par satellites et inverser la charge de la preuve**,
- **Rémunérer** les agriculteurs qui **entretiennent et protègent les zones humides**,
- **Créer un conseil démocratique de gestion collective de l'eau au niveau des bassins versants en collaboration avec les agences de l'eau en :**
 - *Facilitant le financement des retenues collinaires,*
 - *Redéfinissant et soutenant les réserves d'eau sur les rivières et barrages, notamment en apportant un soutien financier aux passes à poissons.*
- Permettre **une simplification de la mise en oeuvre de régulation des espèces protégées à l'origine d'importants dégâts agricoles, dont les loups**,
- Remettre en place le « **crédit d'impôt glyphosate** » (supprimé dans le PLF2024),
- Mettre **l'OFB sous la tutelle du Préfet** et **désarmer les agents** qui interviennent,
- **Encourager et améliorer l'autonomie fourragère des élevages**,

- **Optimiser les règles foncières pour faciliter l'accès à la propriété agricole tout en garantissant un partenariat équilibré avec les exploitants.**

Au-delà de la souveraineté alimentaire, **la France doit relever le défi alimentaire mondial** à la fois par les produits de qualité et l'accompagnement qu'elle peut apporter du fait de son expertise, sa technicité, son savoir-faire. **Les agriculteurs ont besoin d'une vraie stratégie sur les 20 ans qui viennent.**

3 - Le modèle social

Mal-être agricole :

Mettre en place **une plateforme d'accompagnement** dédiée aux agriculteurs confrontés à des **difficultés**, tant sur le plan professionnel que personnel. Faciliter l'accès à cette assistance pour tous ceux qui en font la demande en proposant un **référént unique**, joignable via une **cellule dédiée**.

Equité et reconnaissance :

- Organiser de manière optimale le **service de remplacement** pour concilier **vie familiale** et **vie professionnelle**,
- Dans le cadre de la reconversion, **assouplir les conditions de versement à la Dotation Jeune Agriculteur (DJA)**,
- **Améliorer le statut du conjoint collaborateur**, en fournissant aux femmes, travaillant dans l'exploitation agricole, un statut qui garantit des droits sociaux équivalents à ceux de leur conjoint, notamment en matière de retraite,
- **Faciliter l'accès aux crèches** par la mise en place d'**une contractualisation MSA collectivité - territoriale** pour qu'un nombre de places soit priorisé pour les enfants d'agriculteurs.

Retraites agricoles :

- Mettre en place au plus vite **le calcul des retraites des agriculteurs sur les 25 meilleures années en respectant l'esprit de la loi**. Dans le cadre de la mise en place de cette réforme, donner les **scénarios envisagés** en expliquant les **modes de calcul**, les **répercussions** de la réforme sur les cotisations, les **prestations** et l'équilibre financier du régime des non-salariés agricoles, la **préservation de la redistributivité** du régime actuel, les **mesures** envisagées pour améliorer la lisibilité du régime d'assurance vieillesse des non-salariés agricoles,
- **Rétablir les aides de la PAC pour les agriculteurs de plus de 67 ans.**

4 - Formation, installation et transmission

- Poursuivre le **développement de l'alternance** et permettre **des mises en situation**,
- Mettre en place un **Programme Erasmus Agricole** et la possibilité d'effectuer **des années de césure** dans les formations,
- **Intégrer des modules “gestion économique de l'exploitation” dans toutes les formations agricoles**,
- Permettre un **enseignement agricole** dans **l'enseignement général**,
- **Généraliser les baux de location/vente**, pour permettre aux jeunes agriculteurs de louer une exploitation avec une option d'achat progressive,
- Adapter les dispositifs aux **nouveaux profils** et aux **individus en reconversion** via **l'Association pour la Formation Professionnelle des Adultes (AFPA)**,
- **Créer des dispositifs fiscaux et sociaux incitatifs** pour accompagner les passages de relais,
- **Créer un crédit d'impôt d'accompagnement à la transmission** pour favoriser l'anticipation des transmissions,
- **Mettre en place une aide complémentaire d'installation** pour les jeunes agriculteurs leur permettant de se constituer une trésorerie,
- **Protéger le patrimoine personnel de l'agriculteur**,
- Associer **les propriétaires** aux **politiques publiques d'aménagement du territoire**, afin d'éviter de leur imposer toutes normes trop contraignantes (*ex. lors des discussions autour de la création d'un Parc naturel régional*)
- **Favoriser les transmissions familiales** par **une exonération fiscale** liée à **un engagement de conservation sur 25 ans**,
- **Mettre en place un crédit bail public pour les exploitations intransmissibles.**
- **Abolir les droits de succession dans le cadre des transmissions agricoles.**